

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 23 mars 2010 à 18h

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2010.
- Décisions prises en délégation par le Maire.
- Comptes administratifs 2009
- Comptes de gestion 2009
- Affectation des résultats de fonctionnement de 2009
- Débat d'orientation budgétaire.
- Service des eaux : approbation du marché pour le reconditionnement des pompes de Bouquies
- Tarifs
- Demande de subvention pour l'achat de défibrillateurs cardiaques.
- Office de l'habitat : garantie d'emprunts
- Approbation de la modification statutaire du SIEDA
- Acquisitions foncières.
- Vente de terrain
- Attribution de subventions exceptionnelles à 2KZ
- Modification des indemnités de fonction des élus
- Personnel : modification du tableau des emplois
- Office de tourisme : demande de renouvellement du classement « 2 étoiles »

Présents : Mmes et MM. Jean REUILLES - Brigitte SWOBODA - Lucette ANDRIEU - Jean Louis CALMETTES - Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET - Hélène SOLIS - Odile TRATAPEL - Joël MAUREL - Mireille ALMANZA - Christian MOURINO - Daniel BRAVO - Patricia REGNIER - Pascal MAZET - Odile LAFON - Guy DUMAS - François MARTY - Christian TIEULIE - Sonia DIEUDE.

Procurations : Pierre GADEA à Jean REUILLES - Pierre DELAGNES à Joël MAUREL - Annie GIRVAL à Lucette ANDRIEU - Alex MALIRAT à Christian MOURINO - Marcelline FRANCES à Brigitte SWOBODA - Jean Paul BOYER à Pascal MAZET - Evelyne PORTERO à Patricia REGNIER - Claude REY à Guy DUMAS - Jacky QUERBES à Sonia DIEUDE.

Secrétaire de séance : Odile LAFON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 19 JANVIER 2010

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Madame Florence BOCQUET présente l'ensemble des comptes administratifs qui se résument comme suit :

BUDGET GENERAL :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	785 819.19			305 277.71	785 819.19	305 277.71
Opérat° de l'exercice	2 259 886.15	1 733 003.42	6 311 348.74	7 143 540.26	8 571 234.89	8 876 490.13
Totaux	3 045 705.34	1 733 003.42	6 311 348.74	7 448 817.97	9 357 054.08	9 181 821.39
Résultat de clôture	1 312 701.92			1 137 469.23	175 232.69	
Restes à réaliser	416 028.92	994 550.00			416 028.92	994 550.00
Résultats définitifs	734 180.84			1 137 469.23		403 288.39

Monsieur MARTY fait remarquer que les frais d'électricité ont augmenté de 26% et globalement les dépenses de fonctionnement de 2%. Les recettes de fonctionnement ont baissé de 3,5% alors que les impôts ont augmenté de 5% : ce sont les contribuables qui paient

Le taux de réalisation de l'investissement est faible ; hormis la cuisine centrale rien de conséquent n'a été fait. Le PLU n'a pas démarré alors qu'il pourrait favoriser la venue de jeunes foyers. Il y a trop de fonctionnement qui ne permet pas de générer de l'autofinancement pour l'investissement.

D'autre part pour lui il est anormal que la dotation de la communauté de communes n'augmente pas ; elle est insuffisante.

Monsieur TIEULIE relève le coût élevé des cantines (100 000 €) et soulève le problème de 2 dossiers qui, selon lui, ont été mal gérés : l'aménagement de la rampe handicapés de la mairie dont le coût a considérablement augmenté, et la construction du gymnase qui n'a pas avancé.

Monsieur REUILLES donne les explications sur ces travaux : la rampe handicapés devait être faite par l'AFPA mais le planning des séances de travail des stagiaires n'a pas permis de réaliser ces travaux dans un délai correct, il a donc fallu faire appel à une entreprise. En ce qui concerne le gymnase la mairie se heurte à un problème de terrain

Pour Monsieur TIEULIE dans ces 2 dossiers le président de la commission des travaux n'a fait que des erreurs et il demande à en changer.

Ce compte administratif a été approuvé par 22 voix Pour et 6 voix contre

RESTAURATION:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	3 549.74			2 254.06	3 549.74	2 254.06
Opérat° de l'exercice	369 263.78	570 811.50	838 842.79	837 827.06	1 208 106.57	1 408 638.56
Totaux	372 813.52	570 811.50	838 842.79	840 081.12	1 211 656.31	1 410 892.62
Résultat de clôture		197 997.98		1 238.33		199 236.31
Restes à réaliser	215 898.76	20 000.00			215 898.76	20 000.00
Résultats définitifs		2 099.22		1 238.33		3 337.55

Monsieur MARTY rappelle que pour lui la construction d'une cuisine centrale est une erreur ; il y a 20 personnes pour fabriquer 600 repas par jour alors qu'un traiteur fait 7 000 repas avec 35 personnes, et il n'y a pas

de solidarité intercommunale. Il aurait fallu faire une délégation de service public dans laquelle le personnel aurait pu rester.

Monsieur REUILLES conclut en indiquant qu'on a une mécanique et un gestionnaire, on va essayer de faire pour le mieux.

Ce compte administratif a été approuvé par 22 voix Pour et 6 voix contre

SERVICE DES EAUX:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	84 365.45			143 086.40	84 365.45	143 086.40
Opérat° de l'exercice	270 704.57	426 935.49	823 001.24	1 083 438.81	1 093 705.81	1 510 374.30
Total	355 070.02	426 935.49	823 001.24	1 226 525.21	1 178 071.26	1 653 460.70
Résultat de clôture		71 865.47		403 523.97		475 398.44
Restes à réaliser	185 492.22				185 492.22	
Résultats définitifs	113 626.75			403 523.97		289 897.22

Le compte administratif du service des eaux est adopté à l'unanimité.

RESIDUS URBAINS:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	64 757.62			112 492.09	64 757.62	112 492.09
Opérat° de l'exercice	24 816.20	148 380.43	52 680.52		77 496.72	148 380.43
Totaux	89 573.82	148 380.43	52 680.52	112 492.09	142 254.34	260 872.52
Résultat de clôture		58 806.61		59 811.57		118 618.18
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		58 806.61		59 811.57		118 618.18

Le compte administratif « Résidus Urbains » est adopté à l'unanimité.

INTERVENTIONS ECONOMIQUES:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	20 293.82			292 007.07	20 293.82	292 007.07
Opérat° de l'exercice	50 021.81	417 520.00	496 968.16	360 318.41	546 989.97	777 838.41
Totaux	70 315.63	417 520.00	496 968.16	652 325.48	567 283.79	1 069 845.48
Résultat de clôture		347 204.37		155 357.32		502 561.69
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		347 204.37		155 357.32		502 561.69

Le compte administratif « Interventions Economiques » est adopté à l'unanimité.

SITES INDUSTRIELS:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	41 088.46			92 187.18	41 088.46	92 187.18
Opérat° de l'exercice	78 835.79	117 000.00	98 940.10	91 104.95	177 775.89	208 104.95
Totaux	119 924.25	117 000.00	98 940.10	183 292.13	218 864.32	300 292.13
Résultat de clôture	2 824.25			84 352.03		81 427.78
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	2 824.25			84 352.03		81 427.78

Le compte administratif « Sites Industriels » est adopté à l'unanimité.

RESEAU DE CHALEUR:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérat° de l'exercice	5 740.80	204.01		15 000.00	5 740.80	15 000.00
Totaux	5 740.80	204.01		15 000.00	5 740.80	15 204.01
Résultat de clôture	5 536.79			15 000.00		9 463.21
Restes à réaliser	7 393.14				7 393.14	
Résultats définitifs	12 929.93			15 000.00		2 070.07

Le compte administratif «Réseau de chaleur» est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
Résultats reportés Opérat° de l'exercice			69 828.95	69 828.95	69 828.95	69 828.95
Totaux			69 828.95	69 828.95	69 828.95	69 828.95

Le compte administratif «Lotissement» est adopté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2009

Après examen des comptes de gestion établis par les services de la Trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité **CONSTATE** la concordance générale avec les comptes administratifs de la Mairie en ce qui concerne l'ensemble des budgets (budget général ó restauration - interventions économiques - sites industriels - résidus urbains - service des eaux ó lotissement ó réseau de chaleur -)

AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Sur proposition de Monsieur Reuilles, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2009 comme suit :

BUDGET	Excédent de fonctionnement	AFFECTATION	
		Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 137 469,23	237 469,23	900 000,00
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	155 357,32	155 357,32	0
SITES INDUSTRIELS	84 352,03	81 352,03	3 000,00
SERVICE DES EAUX	403 523,97	103 523,97	300 000,00
RESTAURATION	1 238,33	1 238,33	0
LOTISSEMENT	0		
RESEAU DE CHALEUR	15 000,00	0	15 000,00
RESIDUS URBAINS	59 811,57	59 811,57	0

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010
--

Madame BOCQUET ouvre le débat d'orientation budgétaire en indiquant que celui-ci est un moment important de la vie d'une collectivité. C'est l'occasion de définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la commune au regard, d'une part, du contexte économique et des mesures prises par le gouvernement pour les collectivités locales, d'autre part de l'analyse financière rétrospective de la commune.

1- Impact du contexte économique et des orientations budgétaires de l'Etat sur les finances communales

⇒ L'environnement économique

Au niveau international, aux Etats unis, malgré les politiques monétaires et budgétaires menées par les autorités publiques (plan de relance et politique du taux zéro) la contraction de l'activité s'est confirmée en 2009. Pour 2010 les économistes font état d'une reprise qui pourrait atteindre 2,2 %.

En zone euros, la reprise demeure fragile pour 2010.

En France, les prévisions de croissance du PIB pourraient atteindre 1,2 % en 2010. La croissance de la consommation des ménages resterait encore mesurée (+0,6% en 2009) notamment en raison de la situation défavorable du marché du travail (taux de chômage supérieur à 9%). Les taux d'intérêt sont au plus bas et les prévisions inflationnistes devraient rester en dessous du seuil de 2%;

⇒ Les orientations budgétaires de l'Etat impactant sur les finances communales

Les dotations de l'Etat (DGF, DSR) dont au premier chef la DGF (dotation globale de fonctionnement) sont en diminution depuis 2 ans (la DGF est passée de 1 511 376 € en 2008 à 1 415 542 € en 2010).

L'impact de la suppression de la Taxe Professionnelle: depuis que la commune a opté pour une communauté de communes à taxe professionnelle unique la dotation de compensation versée par la communauté de communes est figée à hauteur de 1,4 M€ depuis 2003.

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1.012 pour 2010 soit une progression de 1.2 % correspondant à l'inflation (contre 2.5% en 2009). Pour Decazeville ces bases ont augmenté de 2% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 3,5 % pour le non bâti ; mais par contre elles ont baissé de 0,5 % pour la taxe d'habitation. (Familles économiquement faibles exemptes de TH)

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement implique les collectivités dans le secteur du bâtiment, par exemple, elles sont invitées à engager un programme de rénovation énergétique et devront concevoir à compter de 2010 des bâtiments publics suivant la norme « basse consommation ».

La nouvelle loi sur le handicap pose le principe de "l'accessibilité pour tous" (quelque soit le type de handicap) des locaux d'habitation, des établissements recevant du public, des installations en extérieur ouvertes au public et des lieux de travail. Cette loi aura pour conséquence des surcoûts lors de tous travaux concernant les bâtiments ou les aménagements d'espaces publics.

2- Analyse financière rétrospective

L'analyse financière de la commune fait apparaître une situation globalement saine avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un recours à l'emprunt limité pour financer les dépenses d'investissement. Toutefois la commune est confrontée à des contraintes qui pèsent sur les recettes (baisse des dotations de l'Etat, baisse des droits de mutation notamment qui passent de 78 000 € en 2008 à 55 000 € en 2009) et sur les dépenses (dépenses obligatoires incompressibles comme les dépenses de personnel qui, à effectif constant, augmentent de plus de 3 %). La commune connaît par conséquent une baisse significative de son niveau d'épargne qui oblige à mener une politique d'investissement moins ambitieuse afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de la commune.

3- Politique fiscale et stratégie financière

⇒ **Politique fiscale**

Depuis l'adhésion à la communauté de communes, la commune de Decazeville maîtrise simplement les taux des taxes ménages. L'objectif visé n'étant pas de faire peser sur les administrés une baisse conséquente des dotations de l'Etat, nous nous engageons à limiter l'augmentation des taux des taxes directes locales.

⇒ **Stratégie financière**

Budget général

Globalement nous souhaitons continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service à la population important grâce notamment à la gestion en régie directe (par exemple dans le domaine de la culture et l'animation, la voirie, l'éducation à travers les activités péri-éducatives, la maintenance des bâtiments communaux, la gestion des espaces verts)

Budgets annexes

Les 2 budgets les plus importants sont : le budget « restaurant municipal » et le budget « service des eaux ».

Concernant le budget « restaurant municipal » l'objectif est d'équilibrer les dépenses et les recettes afin de limiter les prélèvements sur le budget général pour équilibrer ce budget. Pour arriver à cet équilibre, il convient d'une part de mener une politique de communication pour augmenter le nombre de repas vendus en parallèle d'une gestion plus efficiente du service et d'autre part d'affiner la prospection..

S'agissant du service des eaux ce budget s'autofinance depuis l'entrée de la commune d'Aubin en 2007. L'autofinancement dégagé chaque année permettra de faire face aux dépenses d'investissements lourds qui peuvent survenir pour entretenir ou renouveler les stations de pompage.

Soutien financier au CCAS et aux associations culturelles, sportives et caritatives

Par la subvention de la commune apportée au CCAS, et aux différentes associations, la commune contribue au maintien du lien social entre les personnes et apporte des aides directes aux personnes les plus en difficulté. Cette action solidaire est essentielle et sera maintenue dans les années à venir.

Politique d'investissement

Il apparaît nécessaire de maintenir un niveau minimum de dépenses d'investissement afin de participer à la relance de l'économie du pays et permettre aux entreprises locales d'avoir des débouchés.

Parmi les projets qui verront le jour en 2010, nous pouvons citer la réception des travaux de la nouvelle cuisine centrale (jusqu'à 1200 repas/jour) qui répond aux normes des bâtiments neufs à basse consommation d'énergie, la fin des travaux de construction du city-stade au Sailhenc et le début du chantier de l'aménagement de la RD 963.

En conclusion, Madame BOCQUET rappelle que la capacité de la commune à maintenir un niveau d'investissement réaliste passera par une bonne maîtrise des charges courantes et par l'utilisation de modes de gestion plus variés : mutualisation des services, gestion patrimoniale, économies d'énergie dans les bâtiments communaux et les espaces publics, développement des travaux d'entretien des bâtiments en régie directe.

Monsieur TIEULIE rappelle que les faiblesses et les difficultés que rencontre la commune ont été analysées avec le compte administratif. La commune est confrontée au désengagement de l'Etat, de la Région et du Département alors qu'il y a de gros travaux à réaliser comme le gymnase et la voirie qui est catastrophique; on doit également « relooker » la ville, et pour cela il faut dégager une capacité d'autofinancement.

Dans les prochaines années il n'y aura pas le choix, il faut réduire les frais de personnel en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur 2.

Monsieur MAZET souhaite pour l'avenir que l'emploi revienne à Decazeville pour augmenter la population et sauver la ville.

Monsieur MARTY souhaiterait une discussion pour mettre au budget une ligne afin de lancer un lotissement et amener les jeunes ménages sur la ville.

APPROBATION DU MARCHE 03 6 2010 AVEC VEOLIA ET ELIT POUR LE RECONDITIONNEMENT DES POMPES DE BOUQUIES

Une consultation a été lancée en décembre 2009 pour le remplacement ou la réhabilitation des pompes de Bouquiès, le changement des transformateurs et la remise aux normes des installations électriques des pompes. Quatre entreprises ont soumissionné. Après étude des offres il est proposé de retenir celle de VEOLIA et ELIT, pour un montant de 212 612,68 €HT pour le marché de base et 23 077 €HT pour les options soit un montant total de 235 689,68 €HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le marché n° 3/2010 avec VEOLIA et ELIT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché.

TARIFS 2010

- Eau :

La ville de DECAZEVILLE fournit de l'eau à la mairie de Firmi depuis 2005 et au SIAEP de la Région d'Aubin depuis 2007. Compte tenu des modifications intervenues dans la gestion du service (renégociation de

contrats, augmentation des ventes) Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de vente de l'eau à 0,63 p HT pour Firmi et 0,54 p HT le m³ pour le SIAEP d'Aubin pour l'année 2010.

- **Location écran géant salle du Laminoir:** le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 50 p par jour le tarif de location de l'écran géant au Laminoir.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE 3 DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES

Afin de doter de défibrillateurs cardiaques les principaux lieux recevant du public, il est nécessaire d'acquérir 3 appareils. Le montant de la dépense s'élève à 5 500 p HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** le projet et le plan de financement suivant :
 - Conseil Général 30 %..... 1 650 p
 - Participation communale 70 %..... 3 850 p
- **Sollicite** l'aide du Conseil Général.

GARANTIES D'EMPRUNTS DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE DECAZEVILLE

Monsieur REUILLES propose de garantir les emprunts suivants auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- **Objet :** programme de travaux « cité de Trépalou » **143 logements : réfection des installations électriques ; remplacement des 15 portes d'entrée des bâtiments.**
Montant : 700 000 p
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt : Emprunt « PALULOS »: 1,85 %
- **Objet :** Cité de Vialarels **6^e tranche de travaux**
Montant : 200 000 p
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 1,85 %
- **Objet :** Travaux de rénovation « les casernes » **12 logements 6 Avenue du 10 août**
Montant : 320 000 p
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 1,85 %
- **Objet :** **Acquisition 6 amélioration de 5 logements 26 rue Gambetta**
 - 4 logements « PLUS » :
Montant : 300 000 p
Durée : 40 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 1,25 %
 - 1 logements « PLAI » :
Montant : 60 000 p
Durée : 40 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 1,05 %

Pour Monsieur MARTY il y a trop de logements sociaux à Decazeville (53% alors que l'obligation est de 20%). On n'a pas les moyens de s'occuper de cette population fragile, la mixité sociale ne se fait pas. Il faut arrêter les nouveaux programmes et supprimer les logements vétustes.

Monsieur REUILLES rappelle que la moitié des logements sociaux sont privés. D'autre part il faudrait que des organismes départementaux aient la volonté de s'en occuper.

Ces garanties d'emprunts sont adoptées par 22 voix POUR, le groupe d'opposition ne prenant pas part au vote car il n'est pas représenté au conseil d'administration de l'office.

APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SIEDA

Monsieur Reuilles informe que par courrier du 12 janvier 2010 le Président du SIEDA a indiqué que le Comité Syndical du SIEDA, dans sa séance du 27 octobre 2009, a approuvé la modification statutaire portant sur le changement de la rédaction de l'article 8.2.4 relatif à l'exercice des fonctions de receveur du SIEDA.

En effet, dans l'article 8.2.4 des statuts du SIEDA, il est prévu que « les fonctions de receveur du SIEDA sont exercées par le Trésorier Principal de RODEZ ».

La modification statutaire aurait pour incidence de modifier cet article et seulement celui-ci par la proposition suivante :

« Le comptable du SIEDA exerçant les fonctions de receveur du SIEDA sera un comptable public nommé par le Préfet après avis du Trésorier Payeur Général ».

Compte tenu que la commune de DECAZEVILLE adhère directement au SIEDA, que le SIEDA est un syndicat de communes, il est nécessaire pour toutes les modifications statutaires que l'ensemble des communes membres soient consultées et que ces dernières délibèrent effectivement sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité la modification statutaire du SIEDA.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE A Madame Odette BOURREL - FONTVERNHES

Madame Odette BOURREL est propriétaire d'un immeuble situé 35 avenue Paul Ramadier à Decazeville, cadastré section AT n° 169, et souhaite vendre ce bien. Monsieur Reuilles propose d'acquérir cet immeuble pour y reloger les services de la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Donne son accord** pour acquérir ce bien au prix de 56 000 € (conformément à l'évaluation des Domaines)
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte.

ACQUISITION DE TERRAIN AUX CONSORTS GAUTHIER ó Rue E. VAILLANT

Afin d'améliorer la circulation rue E. Vaillant et d'établir un accès à l'impasse d'Aéna il serait souhaitable d'acquérir une parcelle de terrain de 62 m² cadastrée section AK n° 224.

Ce terrain appartient aux consorts GAUTHIER qui acceptent de le vendre pour un montant de 700 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Donne son accord** pour acquérir ce bien au prix de 700 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte.

VENTE DE TERRAIN A ALDI MARCHE S.A.R.L.

La Mairie est propriétaire d'un terrain de 832 m² situé à Fontvernhes, section AT n°s 132 ó 271 et 379. ALDI MARCHE S.A.R.L., propriétaire de la parcelle voisine, souhaiterait acquérir ce terrain.

Monsieur Reuilles propose de le vendre au prix de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** cette vente
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A 2KZ

Monsieur REUILLES propose d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes à l'association 2KZ:

- Aide à l'achat d'un véhicule..... í í í í .í .í í í í í 3 000 €
- Aide au financement du concert du 20 mars 2010..... 5 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** cette proposition

MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Par délibération du 2 avril 2008 modifiée le 16 décembre 2008 le Conseil Municipal avait fixé les indemnités de fonction des élus.

Madame Mireille ALMANZA ayant demandé, pour raison personnelle, d'être déchargée de ses délégations de fonction, celles-ci ont été confiées, à partir du 1^o janvier 2010, à Madame Hélène SOLIS le conseil municipal, par 22 voix pour et 6 abstentions, donne son accord pour modifier en conséquence la répartition des indemnités de fonction à compter du 1^o janvier 2010, date d'effet des nouvelles délégations

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin d'assurer la régie de la salle Yves Roques une offre d'emploi avait été publiée. Compte tenu de la spécificité du poste aucune candidature n'a pu être retenue auprès de titulaires de la fonction publique. Monsieur REUILLES propose de créer, à compter du 1^o avril 2010, un emploi permanent de technicien de salle de spectacle non titulaire à temps complet. Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable.

L'agent sera rémunéré sur la base du 1^o échelon du grade de technicien territorial (indice 308) et pourra bénéficier du régime indemnitaire attribué au personnel titulaire (Indemnités et prime de fin d'année)

Pour Monsieur TIEULIE il y a dérapage, il ne faut pas embaucher mais procéder à un redéploiement interne ; en conséquence son groupe votera contre cette proposition.

Monsieur MAZET, au nom du groupe communiste et républicain, fait la déclaration suivante :

« concernant la salle Yves Roques nous avons déjà fait connaître notre souhait de gérer le fonctionnement en régie directe plutôt que d'avoir recours au privé alors que l'effectif de deux agents semblait nécessaire pour un bon fonctionnement.

A l'ordre du jour de ce conseil nous prenons connaissance du recrutement au 1^o avril prochain d'un régisseur. Ce recrutement est consécutif à la mutation de l'agent municipal qui était en poste, seul, depuis la réalisation de la salle de spectacles. Il s'agit donc d'une situation nouvelle par rapport à celle existante précédemment.

Une situation qui ne doit pas pour autant nous conduire à confondre vitesse et précipitation.

Nous souhaitons le respect réglementaire de l'appel à candidature permettant un choix élargi pour ce recrutement.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur la délibération proposée ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

Approuve cette proposition par 13 voix Pour, 6 voix Contre (Mmes Rey, Querbes, Dieudé, Mrs Dumas, Marty, Tieulié) et 9 abstentions (Mmes Andrieu, Lafon, Regnier, Portéro, Girval, Mrs Mazet, Boyer, Mourino, Malirat)

OFFICE DE TOURISME : RENOUELEMENT DE CLASSEMENT 2 ETOILES

L'Office de Tourisme de DECAZEVILLE a été classé « 2 étoiles » par la Préfecture de l'Aveyron le 11 mai 2000 et le renouvellement de ce classement a été prononcé par arrêté préfectoral du 21 juin 2005. Conformément au décret 98-1161 du 16 décembre 1998 ce classement est valable 5 ans.

L'Office de Tourisme a déposé en mairie sa demande de renouvellement.

Sur proposition de Monsieur Reuilles, Le Conseil Municipal, compte tenu du dossier déposé, à l'unanimité **Sollicite** le renouvellement du classement de l'office de Tourisme de Decazeville en 2 étoiles.

Séance levée à 20h 30